



Obtention carte grise impossible

Par **Frantxa**, le 17/03/2024 à 09:50

J'ai acheté et payé une voiture à un particulier.

La carte grise possédait deux noms celui de la vendeuse et celui de son compagnon, qui est décédé. Ce Monsieur avait 3 enfants il fallait l'attestation de renonciation des trois. Deux l'ont envoyé mais la troisième vit à l'étranger et ne répond pas selon leurs dires... Que puis-je faire? La vendeuse peut-elle reprendre sa voiture? Merci

Par **Marck.ESP**, le 17/03/2024 à 11:22

Vous avez omis de saluer

BONJOUR et bienvenue,

Dans le cas d'une succession avec carte grise aux 2 noms, cela signifie que 50 % de la voiture revient aux héritiers, tandis que le reste revient au cotitulaire survivant, nous sommes d'accord.

Concernant les signatures, même si un héritier porte-fort peut signer seul l'acte de vente d'un véhicule, la vente ne sera définitive qu'après ratification par tous les héritiers.

Vous êtes donc dans une impasse la voiture n'est pas officiellement vendue et il serait préférable qu'elle soit reprise par le vendeur.